

Le Conseil départemental  
aux côtés des Valdoisiens



DEVENEZ  
assistant familial  
pour le Département du Val d'Oise



## Qu'est-ce qu'un assistant familial ?

Un assistant familial est un professionnel qui travaille pour la **protection de l'enfance**. Il accueille à son domicile des enfants de 0 à 21 ans qui ne peuvent être maintenus dans leur famille, et sont confiés au Département du Val d'Oise.

Véritable **acteur de la solidarité**, l'assistant familial **accompagne au quotidien** les enfants qu'il accueille. Il leur garantit un **cadre éducatif stable et sécurisant**, et participe à leur épanouissement.

L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, la famille d'accueil de l'enfant confié.



[valdoise.fr](http://valdoise.fr)

## Pourquoi être assistant familial ?

Le métier d'assistant familial est porteur de sens et d'utilité sociale. En accueillant un enfant pour le protéger, participer à la construction de son avenir et accompagner son parcours de vie, l'assistant familial exerce un véritable métier du lien, un métier de passion !

Être assistant familial, c'est aussi intégrer une équipe de professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance pour participer à la mise en place du projet individuel construit dans l'intérêt de l'enfant.



## Comment devenir famille d'accueil ?

Le métier d'assistant familial s'adresse aux femmes et aux hommes, en couple ou seul, avec ou sans enfant. Pour exercer le métier d'assistant familial, il faut être titulaire d'un agrément délivré par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre Département de résidence. Des professionnels du service de PMI évalueront les conditions matérielles d'accueil proposées, l'environnement social et psychologique ainsi que les capacités éducatives du candidat. Si toutes les conditions sont réunies pour accueillir les enfants à domicile, le Département délivrera un agrément précisant le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

## Quels sont les prérequis pour être famille d'accueil ?

- +
- Engagement de la famille d'accueil
- +
- Disponibilité
- +
- Sens de l'organisation
- +
- Capacité à observer et prendre en compte les besoins particuliers de chaque enfant
- +
- Capacité d'accueil, d'écoute et de communication
- +
- Aptitude à travailler en équipe
- +
- Respect du secret professionnel
- +
- Sens du contact
- +
- Adaptabilité
- +
- Permis de conduire et véhicule personnel
- +
- Être à l'aise avec l'informatique de base



## Les avantages d'être assistant familial pour le Département du Val d'Oise

- + Faire partie d'une grande collectivité de 4000 agents.
- + Signer un CDI et avoir une rémunération garantie allant de 1.756 € (1 enfant) à 4.370 € brut (3 enfants) hors allocations destinées aux enfants confiés.
- + Bénéficier d'une formation obligatoire (formation initiale de 60h et 240h sur les 3 premières années) et continue (catalogue de formations).
- + Intégrer l'équipe dynamique du Service Départemental de l'Accueil en Famille (SDAF), être accompagné au quotidien par des professionnels dédiés et bénéficier de temps collectifs pour partager autour de vos pratiques professionnelles avec vos collègues.
- + Travailler en lien étroit avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour répondre aux besoins des enfants.
- + Disposer d'un ordinateur portable professionnel et d'outils numériques pour faciliter le quotidien.
- + Bénéficier de tous les avantages des agents du Département (événements, chèques vacances, colonies enfants, ...).





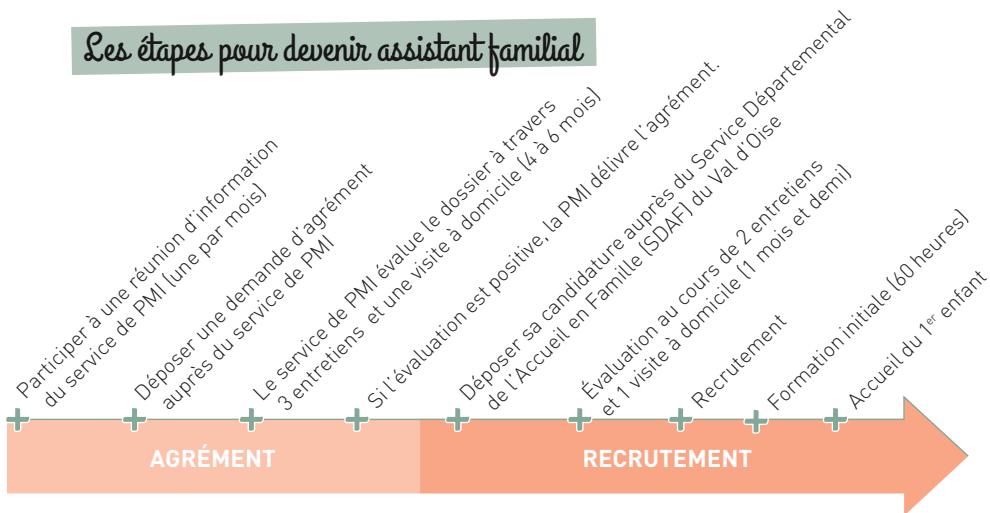
## Chiffres clés

**223** assistants familiaux en Val d'Oise

**436** enfants confiés aux assistants familiaux employés par le Département

**1** magazine interne semestriel d'information et de conseil à destination des assistants familiaux et de leur famille.

## Les étapes pour devenir assistant familial



## Pour en savoir plus

- Pour participer à la réunion d'informations : **01 34 25 31 06**
- Pour toute information, consultez [valdoise.fr](http://valdoise.fr) ou contactez le **0 800 00 62 95** (non surtaxé)